

DIGRAIN®

ADHÉSIFS ANTI-MOUCHES

ADHÉSIFS INSECTICIDES
POUR LUTTER CONTRE LES MOUCHES,
SPÉCIAL FENÊTRES

Présentation

DIGRAIN ADHÉSIFS ANTI-MOUCHES est un adhésif insecticide prêt à l'emploi, à coller sur les vitres intérieures, afin de lutter contre les mouches. Les mouches sont attirées par l'attractif présent sur le sticker : elles entrent en contact avec la substance active, qui agit rapidement par contact et par ingestion. Elles meurent rapidement sans rester collées à l'adhésif.

Informations réglementaires

Appât prêt à l'emploi (RB) - TP18 – Insecticide

Composition : Dinotéfurane (N° CAS : 165252-70-0) : 0,242%
Contient un agent amérissant.

N° d'AMM : FR-2023-0021

Nom homologué : SAFWS002

Catégorie d'utilisateurs : professionnels et non professionnels.

Lieux d'application : intérieur, autocollant à poser sur la partie intérieure de la vitre de la fenêtre.

Cibles : Mouches domestiques (*Musca domestica*). Stade adulte.

Points forts

- Inodore.
- Efficace 6 mois.
- Sans évaporation d'insecticide.

Mode d'emploi

1. Retirez la façade blanche/transparente pour activer l'autocollant.
2. Décollez l'autocollant de la couche dorsale.
3. Placez l'autocollant sur la fenêtre à l'intérieur de la vitre, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Un autocollant par pièce de 30m³ est efficace durant 6 mois environ.

Appliquer 1 à 2 fois par an, remplacer/enlever les autocollants au bout de 6 mois. Pour les pièces plus grandes, utiliser un autocollant par 30m³ (sans dépasser 8 autocollants par maison).



Référence et conditionnement

Réf 18711 : Blister de 4 adhésifs - Présentoir de 24 blisters

Précautions d'emploi

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Ne pas toucher la face avant de l'autocollant lorsqu'il est en place. Ne pas appliquer les autocollants sur des surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les animaux et avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement. Si l'infestation persiste, contacter un professionnel. Éviter d'utiliser les produits en continu. Se conformer aux instructions d'utilisation. Éviter de nettoyer les autocollants. Si cela se produit, éliminer immédiatement le chiffon de nettoyage dans les déchets ménagers.

Stockage et élimination

Durée de conservation : 2 ans.

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C, et inférieures à 0°C.

Stocker à l'abri de la lumière, dans un endroit sec.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.